1 – VISITEZ LE BIEN

Afin de pouvoir participer à la vente, **la visite du bien est obligatoire.**

Nous vous remercions de bien vouloir cliquer sur **« s'inscrire à une visite »** et sélectionner l'un des créneaux proposés. En cas d'absence de créneau, merci de bien vouloir cliquer sur **« manifester mon intérêt »**. Ainsi, vous serez tenus informés si une dernière visite est organisée.

2 – FAITES UNE PREMIERE OFFRE

Une fois la visite effectuée, vous recevrez un email vous invitant à déposer une offre en ligne, au prix de départ indiqué sur la fiche produit.

Veuillez cliquer sur **« commencer »** dans le mail afin de déposer votre offre. Vous pouvez également cliquer sur **« faire une offre »** sur l'annonce du bien.

Il vous sera dès lors, demandé de remplir un document d'offre au prix de départ ainsi que de fournir des justificatifs d'identité, de financement ainsi qu'une présentation de la société et du projet d'acquisition.

LE DOSSIER DEVRA ÊTRE DEPOSE ET COMPLET
AU PLUS TARD LE 19 SEPTEMBRE 2023 A 14H00.

3 – PARTICIPEZ AUX ENCHERES

Si votre dossier est complet, vous serez autorisé à participer à la vente.
Nous vous invitons à bien prendre connaissance des éléments suivants :

- Minimum d'augmentation (pas d'enchère) : inscrit sur la fiche produit
- Date et heure de fin de vente
- Enchère automatique et enchère glissante

S'agissant d'une mise en concurrence par courtage d'enchères en ligne, formuler la meilleure offre ne vous assure pas de remporter le bien. Le Vendeur reste libre de choisir l'acquéreur sur la base de critères multiples : prix, conditions suspensives, projet, etc…

4 – FINALISEZ VOTRE ACQUISITION

A l'issue de la vente, et si votre offre fait partie des plus élevées, nous vous demanderons (i) d'authentifier votre offre en ligne et (ii) de fournir des documents justificatifs complémentaires.

Les ventes Agorastore sont des ventes de gré à gré.

Une fois l'acceptation du Vendeur formulée, par courrier ou par l'intermédiaire d'Agorastore, nous vous accompagnerons jusqu'à la signature de l'acte de vente chez le notaire.

CONTACT : chahir@agorastore.fr
Pour toute question complémentaire, veuillez vous référer à notre centre d'aide

6 – CRITERES D'EVALUATION

Après la vente, les meilleures offres seront présentées au vendeur.
S'agissant d'une vente par courtage aux enchères, le vendeur n'est pas tenu de choisir le plus disant.

Son choix se portera vers le mieux disant au regard des éléments suivants :

- Le montant de l'offre
- La certitude transactionnelle de l'offre

7 – CALENDRIER PREVISIONNEL

- Date limite de dépôt des dossiers : 19 septembre 2023 à 14h00
- Fin d'enchères : 28 septembre 2023
- Signature de l'avant-contrat : 1er Trimestre 2024
- Signature de l'acte authentique : 2024